



Admissibilité au **CAFIPEMF**

Rapport de Jury
session 2016

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT DU JURY

La session 2016 a marqué le début d'une ère nouvelle pour le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). Dans le cadre de la réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation qu'a notamment entraînée la refondation de l'école de la République, l'un des grands objectifs poursuivis consiste à constituer un réseau dense de formateurs.

Différentes épreuves sont prévues :

- une épreuve d'admissibilité :
 - en appui sur un **dossier**, dans lequel figure en particulier un rapport d'activité fourni par le candidat. Ce document sert de base à un **exposé** lui-même suivi d'un entretien avec le jury.
- deux épreuves d'admission
 - une épreuve de pratique professionnelle, au choix du candidat : analyse de pratique ou animation d'une action de formation.
 - mémoire professionnel, donnant lieu à une soutenance.

Concernant cette certification actualisée, qui vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné, d'une durée de deux ans, le jury est dorénavant académique, et des modalités organisationnelles nouvelles ont été définies.

Pour autant, les attendus institutionnels demeurent, centrés à la fois sur une réflexion didactique, pédagogique et éducative explicitement référée au socle commun et aux programmes d'enseignement, et sur la capacité à :

- s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics
- analyser ses propres pratiques
- mener un dialogue professionnel constructif
- formuler des conseils opérationnels
- suggérer des pistes d'approfondissement ancrées dans une problématique professionnelle bien identifiée
- proposer des outils, des démarches et des supports, des stratégies d'action s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées suscitant la participation de tous

Ce rapport a vocation à renseigner les futurs candidats sur les exigences particulières qu'il leur faut prendre en compte. Il s'efforce de mettre en avant un certain nombre de recommandations dont chacun, je l'espère, pourra tirer le meilleur profit. Souhaitant à toutes et à tous pleine réussite dans leur projet, je tiens à remercier toutes les personnes que l'organisation et le déroulement du CAFIPEMF ont mobilisées lors de cette session, avec l'appui de la Division des examens et concours du rectorat de l'académie de Lyon et l'aide des services des DSDEN.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Président du jury académique

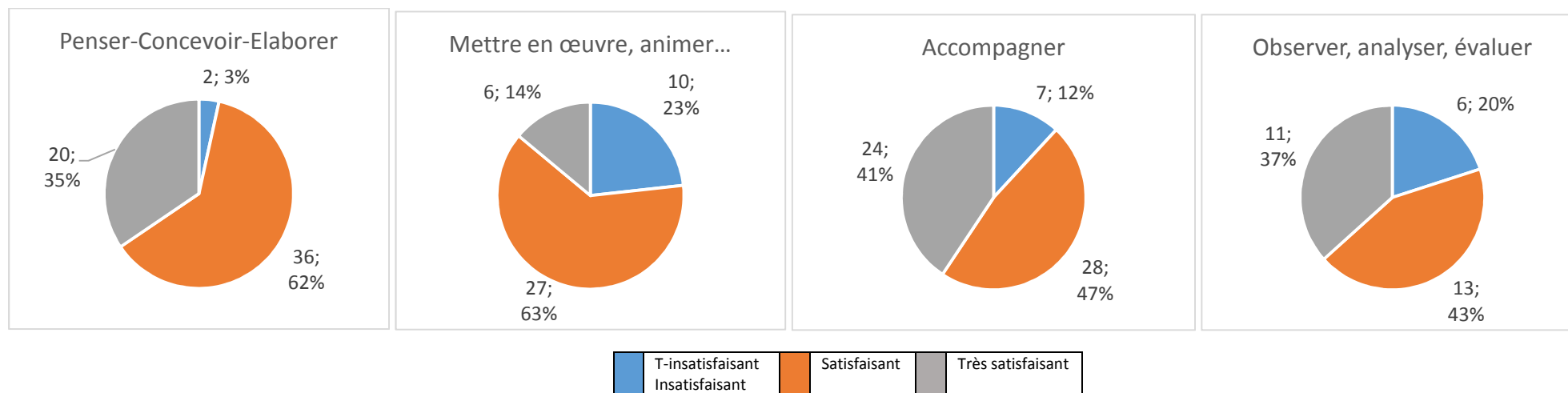


Francis MORLET

Ain	51 inscrits	26 admissibles
Loire	18 inscrits	8 admissibles
Rhône	124 inscrits	65 admissibles
Académie	193 inscrits	99 admissibles (soit 51.30%)

Candidats admissibles

DOSSIER



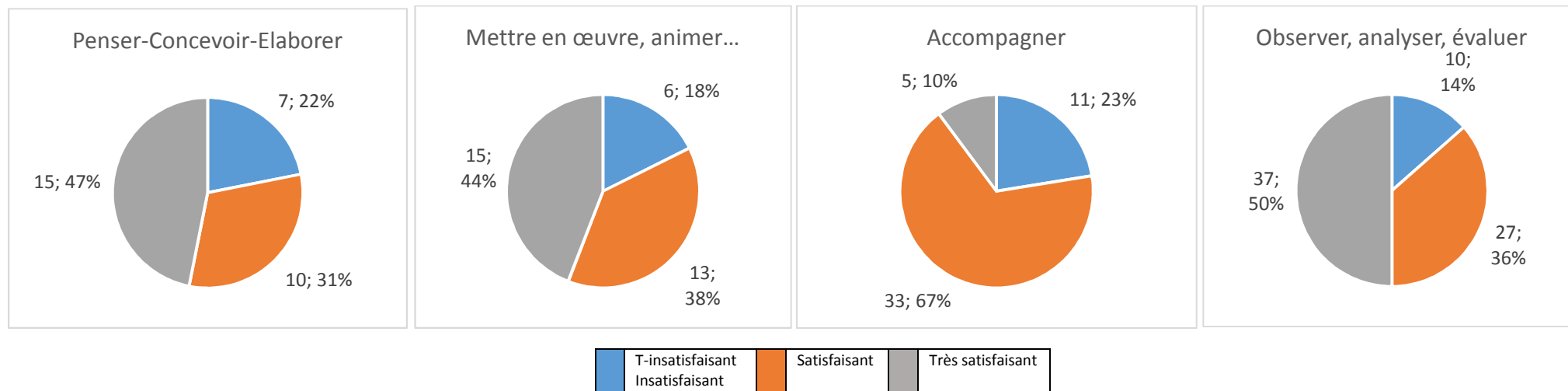
La première partie consiste pour le candidat, à présenter son dossier en 15 mn.

Le jury apprécie une rédaction synthétique mettant clairement en avant les expériences du candidat.

Les connaissances en didactique sont solides, les programmes sont connus ainsi que les aspects liés à la réforme du collège.

L'évaluation du contenu au travers des 4 compétences du formateur montre que les candidats maîtrisent bien ces compétences et ont su les mobiliser pour rédiger leur dossier. La compétence Mettre en œuvre, animer, communiquer fait défaut dans certains dossiers: *intégration du numérique, capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés*. La compétence Accompagner et plus particulièrement, *professionnalité du formateur et engagement éthique*, n'apparaît pas toujours clairement.

EXPOSE



La seconde partie de l'épreuve orale consiste en un entretien de 30mn avec le jury.

Le jury apprécie :

- un exposé structuré montrant une expertise professionnelle à partir de quelques actions conduites
- un exposé prenant de la distance par rapport au dossier pour ne pas être dans la répétition
- des réponses claires et précises référées à un cadre institutionnel
- la capacité à se projeter dans la fonction de formateur
- une posture montrant une capacité d'écoute et de dialogue.

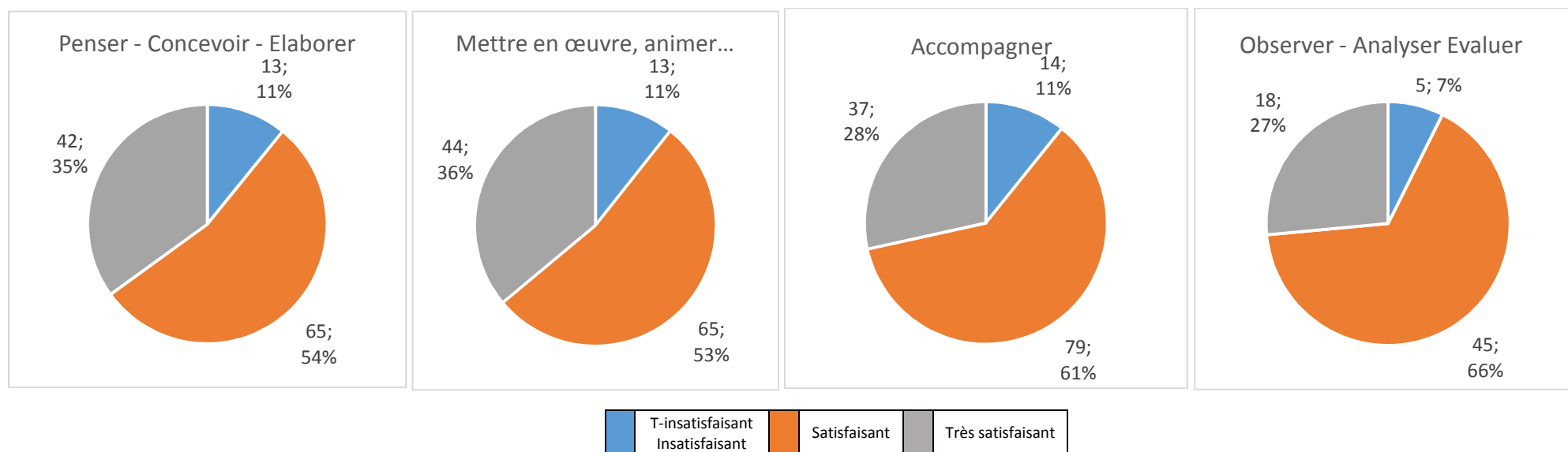
La compétence Accompagner est déficitaire : *l'expertise professionnelle et la réflexion didactique* ne sont pas ou peu présentes dans l'entretien.

La compétence Observer, analyser, évaluer n'apparaît pas toujours suffisamment dans l'entretien.

Les capacités du candidat à analyser sa pratique et à l'étayer sur le plan théorique doivent transparaître nettement lors de l'entretien.

Candidats non admissibles

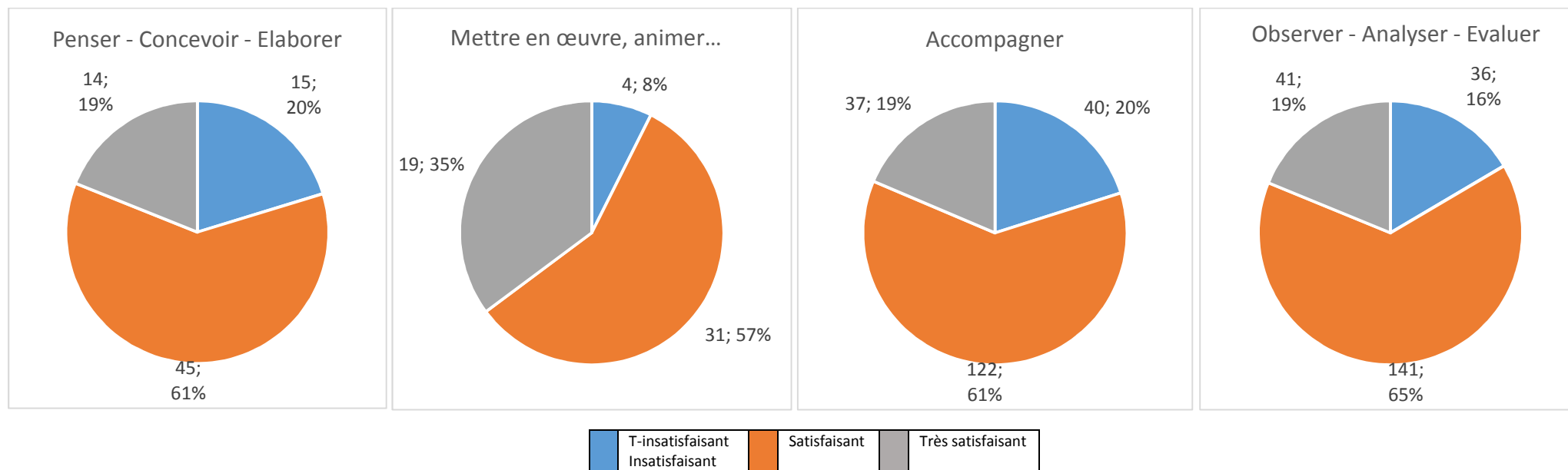
DOSSIER



Le jury souligne que les insuffisances des dossiers portent essentiellement sur le contenu : trop descriptif, ne mettant pas suffisamment en lien les expériences et compétences acquises transférables dans la fonction de formateur, voire ne faisant parfois pas référence aux compétences.

Conseils : le dossier doit être structuré et montrer une expertise professionnelle à partir de quelques exemples d’actions conduites (accueil de stagiaires, initiative de projets dans une école, analyse de situations d’aide aux élèves en difficulté...). Le candidat doit y faire apparaître une capacité à se projeter dans la fonction de formateur. La rédaction (syntaxe et orthographe) ainsi que la présentation doivent être soignées.

EXPOSE



La présentation orale du dossier présente des faiblesses liées au manque de structuration du plan. Cette présentation doit éviter de se limiter à une énumération d'expériences et viser à dégager des lignes fortes du parcours professionnel.

L'entretien : le jury souligne la tendance à faire reformuler les questions ou à donner des réponses longues, floues, redondantes. Lors de cette partie de l'épreuve, il est attendu des candidats des réponses claires et précises s'inscrivant dans un cadre institutionnel : référence aux programmes, à certains dispositifs (PPRE...).

Des lacunes ont été repérées concernant notamment: l'enseignement en maternelle, les fondamentaux de l'enseignement du langage oral, l'évaluation positive, l'enseignement moral et civique, l'enseignement par les problèmes, les démarches d'apprentissage.

Les attentes du jury

Expertise professionnelle, réflexion didactique, pédagogique :

- Connaissance du socle commun dans ses grandes lignes, connaissance des programmes, réflexion sur quelques fondamentaux (lecture, écriture, enseignement des mathématiques) et sur quelques thématiques spécifiques: par exemple, l'enseignement moral et civique ou le parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Maîtrise des enjeux du système éducatif : école visant la réussite de tous les élèves (le jury attend que soient connus quelques dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Capacité à accueillir des débutants et se projeter dans les visites : observation de séances.

- Capacité à anticiper sur les difficultés d'un enseignant débutant et sur ses besoins : gestion de l'autorité, aide à la conception d'une fiche de préparation.
- Capacité à analyser sa pratique et à l'étayer, par exemple pouvoir expliquer comment prendre en compte la diversité des élèves ou comment évaluer, quelle place pour les traces écrites ?
- Capacité à théoriser sa pratique : citer au moins un ou deux exemples d'ouvrages pédagogiques de référence.

Manifester son intérêt pour la formation : expliciter l'apport de certaines conférences, certains ouvrages, montrer un intérêt pour l'actualité : perception des enjeux liés à la réforme du collège, de la mise en place du nouveau cycle 3, du nouveau livret scolaire...

Conseils aux candidats :

- Se préparer en approfondissant sa connaissance du système éducatif par la lecture des textes institutionnels incontournables (le livret d'accueil du PES recense l'essentiel).
- Prendre le temps d'analyser sa pratique : savoir parler de ce que l'on maîtrise et de ce que l'on a encore à développer.
- Avoir une meilleure représentation de la fonction de PEMF, et éventuellement de CPC, en prenant l'attache de quelques formateurs expérimentés.